Perspectives

Michel Marchand

Vous l'aurez remarqué en lisant l'organigramme, des changements sont intervenus à la tête de l'AFPEP-SNPP depuis notre AG du 28 mars.

Comme il l'avait annoncé, Yves Froger a quitté sa fonction de secrétaire général après sept années d'intense activité que je tiens à saluer ici, pour devenir vice-président à l'exercice libéral.

J'ai moi-même été amené à lui succéder dans cette tâche auprès d'Olivier Schmitt, notre président.

Le rôle de trésorier incombant dès lors à Jean-Louis Place.

Les titulaires changent mais la mission et la tâche restent les mêmes, au sein d'un bureau travaillant de façon collégiale, le partage des responsabilités permettant à chacun d'assumer son rôle sans contrainte excessive.

Mission qui s'inscrit dans le droit fil de ce qui a fondé l'AFPEP-SNPP : la défense, par le SNPP, des conditions d'exercice du métier de psychiatre et de notre indépendance professionnelle, dans le cadre conventionnel, défense adossée au travail de réflexion, de recherche et de formation mené au sein de l'association scientifique, l'AFPEP.

Tâche qui est rude dans un contexte où toutes les lois qui se succèdent frénétiquement, où toutes les décisions administratives qui sont prises, vont dans le même sens : inscrire la santé dans un modèle économique et gestionnaire visant à réduire la dépense publique. L'État reprend la main pour mieux se défausser de ses responsabilités, la solidarité est battue en brèche au profit de l'assurance privée, l'individualisme est prôné plutôt que le lien social, la culture du résultat et l'exacerbation éhontée du sentiment de peur évacuent la réalité de la souffrance psychique.

Ainsi défilent devant nous des textes et mesures qui inféodent l'activité médicale au pouvoir administratif et politique : les usines à gaz telles que se profilent les Agences Régionales de Santé (ARS) une fois la loi HPST adoptée, les Contrats d'Amélioration des Pratiques Individuelles (CAPI) décrétés unilatéralement par l'UNCAM, le renforcement des pouvoirs de décision d'hospitalisation sous contrainte, hors de l'indication médicale, en sont les démonstrations les plus récentes.

Et dans le même temps, nous constatons le blocage des négociations conventionnelles concernant particulièrement les spécialités cliniques, une érosion continue de la valeur de notre acte de consultation, un déremboursement progressif pour les patients, des tentatives répétées de faire sauter l'indispensable confidentialité (télétransmission, carte vitale 2, DMP,...).

Enfin nous subissons l'attaque frontale du gouvernement, à travers le ministère des finances qui se pourvoit en cassation, contre la décision de la cour d'appel de Paris ayant fait valoir le caractère inique de la condamnation de sept syndicats, dont le SNPP, par la Direction de la concurrence et des prix.

Et dans les mois qui viennent, nous aurons affaire à ce véritable serpent de mer qu'est le dossier FMC-EPP fondu en un DPC (Développement Professionnel Continu), le DMP dont on ne sait toujours pas s'il est personnel ou partagé, et surtout la loi sur l'hospitalisation sous contrainte et la loi annoncée sur la psychiatrie, après la tenue d'états généraux.

Vous voyez qu'il y a du pain sur la planche pour maintenir le socle de notre métier, pour transmettre les fondements de notre pratique aux nouvelles générations, pour défendre des conditions de travail dignes et garantir à tous les patients d'être soignés et bien soignés.

Pour mener à bien tout ce travail, il nous faut être forts de votre adhésion, qu'elle soit nouvelle ou renouvelée. Vous trouverez plus loin le formulaire ad hoc.

Ce n'est que collectivement que nous pourrons nous et vous défendre. Aussi, rejoignez-nous sans attendre d'être soumis à des conventionnements individuels qui ne manqueront pas de s'imposer à tous si nous n'y prenons garde, que nous soyons soignants ou soignés.

Je tiens à remercier les très nombreux collègues qui ont répondu à l'appel à contribution volontaire, lancé en janvier, pour nous aider à financer notre défense dans la procédure juridique qui nous oppose à la Direction de la concurrence et des prix. Environ 20 000 € ont été ainsi abondés, permettant la poursuite de notre action.

Sachez aussi que des élections de délégués régionaux vont être organisées à partir de cet automne. Le CA est en effet composé d'un collège de délégués élus par l'AG et un collège de délégués élus au plan régional. Les relais régionaux vont devenir de plus en plus précieux avec la prochaine mise en place d'une organisation de soins à l'échelon régional.

N'hésitez pas à nous faire connaître votre éventuelle candidature !

Dans les pages de ce BIPP vous trouverez de quoi nourrir votre soif de connaissance sur les prises de position de l 'AFPEP-SNPP.

Pour être plus réactifs encore par rapport à la somme d'informations et d'initiatives nécessitées par l'activité syndicale et associative, nous avons décidé de faire paraître une newsletter intitulée "Caractères" à un rythme soutenu, qui pourra vous parvenir si vous nous communiquez votre adresse courriel.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances pour être sur le pont à la rentrée.

Michel Marchand
Belfort